

Contrat d'abonnement "OEUFS"

AMAP du Poète

Du 4 novembre 2020 au 14 avril 2021 inclus soit 22 semaines
Interruption des distributions en décembre, du 23 au 30 décembre inclus

*L'intégration dans l'AMAP implique l'adhésion à L'AMAP du Poète
 L'adhésion annuelle de 20 euros, valable pour l'année civile en cours, est obligatoire.*

Entre
Didier Chevée

Et
Nom :
Prénom

La petite ferme
Collectif Percheron

Adresse

Le pont d'Erre
61340 Saint Hilaire sur Erre

Téléphone.....
Courriel

Contrat passé pour l'approvisionnement d'œufs, chaque semaine, les mercredis de 18h30 à 20h00.

L'adhérent s'engage sur l'achat de : œufs par semaine au prix de 2.28 € les 6 œufs.

Nombre	Prix par semaine	Prix total (22 distributions)	Paiement en 1 fois	Paiement en 2 fois	Paiement en 3 fois	Paiement en 4 fois
6	2.28 €	50,16 €	50,16 €			
12	4.56 €	100,32 €	100,32 €	50,16 € x 2	33,44 € x 2	
18	6.84 €	150,48 €	150,58 €	75,24 € x 2	50,16 € x 3	37,62 € x 4
24	9.12 €	200,64 €	200,64 €	100,32 x 2	66,88 € x 3	50,16 x 4

Saison réglée en : 1 versement 2 versements 3 versements 4 versements

Banque et numéro des chèques (à l'ordre du Collectif Percheron) :

.....

Fait à le.....

Noms et signatures

De l'adhérent du producteur d'un membre du collectif de l'amac

Les signataires de ce contrat s'engagent à respecter les engagements définis ci-après.

Engagements de l'adhérent

- ☐ Payer à l'avance, par saison de six mois, la distribution périodique de ses produits. Les chèques, libellés au nom du Collectif Percheron, sont remis à la signature du contrat au responsable de l'association qui se charge de les transmettre au producteur.
- ☐ Venir constituer son panier sur le lieu de la distribution au jour et à l'heure fixés et **fournir le contenant pour emporter ses œufs**. En cas d'empêchement, les œufs peuvent être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent et dont le nom est communiqué au responsable de distribution. Les produits de personnes dont l'absence n'est pas justifiée pourront être partagés entre les partenaires.

Engagement du producteur partenaire

- ☐ Produire selon les méthodes de l'agriculture biologique
- ☐ Livrer les produits au jour et à l'heure sur le lieu fixé en début de contrat.
- ☐ Etablir un planning de production
- ☐ Pratiquer la transparence des prix
- ☐ Aviser les partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité.
- ☐ Expliquer le travail à la ferme.
- ☐ Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans le cas où il ne peut satisfaire une demande, il en expliquera les raisons.

Envoyer ou déposer contrat et chèques (à l'ordre du Collectif Percheron) à :

AMAP du Poète,

83 rue Edouard Vaillant, 92700 COLOMBES